

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 7 septembre 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 13 ; Procurations 2

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint; BLANC H adjointe ; THOMAZEAU J.F., adjoint a été nommé secrétaire de séance ; CONDAC O. adjoint ; OULIER A.M ; TINGAUD J.J. ; SECHET B ; LHOUMEAU S ; DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; RIVAUD S ; TEXEREAU A.

EXCUSÉS : Mr CHAUVET donne procuration à Mme BLANC
Mr FRETIER donne procuration à Mme SICOT

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Point sur la rentrée scolaire
- ✓ Suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- ✓ Questions diverses

DELIBERATION N°01

Révision des tarifs de restauration scolaire

Le bilan financier du service de restauration scolaire pour l'année écoulée est présenté aux membres du conseil. Compte tenu du prix des denrées alimentaires consommées et de l'estimation des autres charges (personnel-entretien-etc ...), il fait apparaître un prix de revient de 7.22 € par repas servi.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- le prix du repas enfants de 2,15 € à 2,20 €;
- le prix du repas adulte de 4,70 € à 4,75 €

DELIBERATION N°02

Suppression de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en raison de l'intégration directe de l'agent occupant ce poste au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'avis du Comité Technique.

- - - - -
DELIBERATION N°03

Colis de Noël
- - - - -

Considérant que les personnes les plus âgées ne participent que très peu au repas offert le 8 mai, il est proposé de reconduire « les colis de Noël » à partir de 80 ans.

Les diverses propositions reçues sont examinées par les membres du conseil d'administration qui choisit cette année de passer commande auprès de l'établissement Paul Larédy. Pour les personnes seules (22) sont retenus des coffrets au prix de 14,50 € et pour les couples (25) ceux à 25,00 €.

Questions diverses :

Point sur l'exposition sur le centenaire de la guerre 1914/1918 : Ouverture aux scolaires les 9 et 10 novembre. Installation à partir du mardi 7 novembre. Besoin de volontaires pour surveiller la salle le soir et la nuit.

Suite à l'accident survenu aujourd'hui sur un chantier de la commune, Mr le Maire propose au conseil de faire livrer des fleurs le jour des obsèques.

Séance levée à 21h40.